



29/04/2019 et 26/06/2019

**MÊME COMBAT !
A SOCOTEC, LE
BÂTIMENT EST NOTRE
CŒUR DE MÉTIER ;
SEULE NOTRE
DIRECTION NE L'a pas
COMPRIS.**

<http://cgtSOCOTEC.free.fr/>

LES 5 FILIALES SOCOTEC sont

LE 1^{er} JUILLET 2019

*La vieille dame a bien changé depuis
qu'elle a croisé le chemin du Père Noël*



Image issue d'un tract de 2008



Depuis octobre 2018 ;
2 jours par mois à l'initiative
de la CGT SOCOTEC.

Calendrier social joint ci-dessous
et une belle image de marque
revendue à 2% de notre CA.

ET LE 14 AOUT 2019



On reprend le
même qu'il y a 2
mois et on change
les dates !

**La VIELLE DAME a BRULÉ, SOCOTEC est
ENCRISTÉE !**

**AUJOURD'HUI LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE
PARIS à tranché.**

Comme la CGT l'a demandé dès le 29/04/2019 et suite au
mutisme de nos Directions :

« Avons-nous des sinistres ?

A une époque l'information aurait été faite par notre Direction Technique et
notre comité des risques, dès l'information de cette catastrophe, afin d'en
tirer les conclusions et d'éviter un second sinistre !

COFRAC, que fais-tu ? »

**POUR NOTRE DIRECTION GROUPE, La VITRINE avant
tout !**

Et en finalité :

- Plus que 2 pistes : un mégot ou une défaillance électrique !
 - Un contrôle fait ou pas fait ?
- Une note interne de notre Président Général, M. DETCHEPARD ;

Les dispositions du document joint sont d'application immédiate. Elles annulent et remplacent toute disposition contraire antérieure, écrite ou orale, et même subsistant éventuellement dans notre système documentaire. Je demande aux STR d'être mobilisés sur le sujet, et aux managers d'accompagner les intervenants dans la mise en œuvre de ces éléments et de veiller à leur application lors des visites sur site et de futurs audits.

Ensemble, conjugurons qualité d'intervention et performance.

Bien cordialement,

Nicolas DETCHEPARE
Directeur de la BU Equipements

- Une Direction Technique Equipements qui rectifie le tir lors des journées de réception des véhicules de société, comme expliqué par M. NOUIS lors du CSE du 23 mai 2019 (Point 11);
 - Un turn-over exponentiel ;
- Une demande de notre Direction pour relever le chiffre d'affaire en forme de challenge en échange d'une Smart-box ;
- Des techniciens et des ingénieurs largués dans ces filiales et devant gérer seuls, leurs analyses des risques ;
- Une Direction Générale Groupe incompétente pour assurer ce quotidien, qui nous tiens dans l'obscurantisme de la vie de nos sociétés et de notre devenir !

Une question à se poser :

Si le Canard Enchaîné n'avait pas publié son article du 19/06, saurions nous que Socotec était impliquée dans cet incendie ?

Dans son édition du mercredi 19 juin, la rédaction du Canard Enchaîné a dévoilé de nouveaux éléments sur l'enquête menée par la brigade criminelle dans le cadre de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Le laboratoire central de la Préfecture de Police a livré son analyse. Les décombres ne contiennent "aucune trace d'hydrocarbures ou de produits accélérateurs de flammes". Aucun indice ne permet d'accréditer l'hypothèse d'une "intrusion extérieure".

Des erreurs et des négligences ont été constatées en revanche. Selon leur rapport, plusieurs hypothèses sont envisagées.

Les enquêteurs se sont aperçus qu'un coffret électrique était resté sous tension le jour du sinistre après le départ des ouvriers. Il était fixé sur une poutre de la charpente près de l'endroit où le feu s'est déclaré. Les salariés d'Europe Echafaudage pensaient l'avoir coupé. Les disjoncteurs installés n'ont pas fonctionné suite à une erreur de montage électrique. Selon Le Canard enchaîné, le boîtier électrique aurait par ailleurs été monté clandestinement par la société Europe Echafaudage. Le responsable chargé de vérifier les installations électriques du chantier aurait affirmé à la police n'avoir jamais eu connaissance de ce coffret électrique.



Réveillez-vous, adhérez pour le bon syndicat. défendez vos droits !

<http://cgt.socotec.free.fr/> et sur <https://socotecgroup.sharepoint.com/sites/CGT>

Rappelons à nos Directions qu'elle est notre vitrine quotidienne !

Avant d'imprimer et de diffuser ce message, ayez une pensée pour nos guignols et n'oubliez pas votre code PIN pour faire suivre à vos collègues.

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
1 M	2 M	3 J	4 V	5 S	6 D	7 L	8 M	9 M	10 J	11 V	12 S	13 D	14 L	15 M	16 M	17 J	18 V	19 S	20 D	21 L	22 M	23 M	24 J	25 V	26 S	27 D	28 L	29 M	30 M	31 J	1 D	2 L	3 M	4 M	5 J	6 V	7 S	8 D	9 L	10 M	11 M	12 J	13 V	14 S	15 D	16 L	17 M	18 M	19 J	20 V	21 S	22 D	23 L	24 M	25 M	26 J	27 V	28 S	29 D	30 L	31 M																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							